

## La colonisation des sommets de l'Etat par la finance s'accélère

PAR LAURENT MAUDUIT  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 1 NOVEMBRE 2019

Nouvelle illustration de la consanguinité entre Bercy et le monde de la finance : la patronne de la Fédération bancaire française, Marie-Anne Barbat-Layani, est nommée secrétaire générale des ministères économiques. Le porte-parole du lobby bancaire qui lui succède est le haut fonctionnaire qui fut chargé de défendre le projet de taxe Tobin à Bruxelles.

Ce sont deux informations qui, à première vue, n'ont guère d'intérêt et méritent juste de figurer dans le « carnet » des nominations, tenu par la presse économique : **par un communiqué publié jeudi**, la Fédération bancaire française (FBF) a annoncé que sa directrice générale, Marie-Anne Barbat-Layani, a demandé à être « *déchargée de ses responsabilités* » pour voguer vers de nouvelles aventures – elle va devenir secrétaire générale des ministères économiques et financiers, c'est-à-dire de Bercy. Et le puissant lobby bancaire précise que Benoît de La Chapelle Bizot, actuel directeur général délégué de la FBF, est nommé par le comité exécutif de la FBF directeur général par intérim.



Marie-Anne Barbat-Layani. © FBF

Pourtant, ces informations n'ont rien d'anecdotique. Au contraire, elles illustrent jusqu'à la caricature la totale consanguinité qui existe désormais entre les cercles dominants de la haute fonction publique de Bercy et les milieux d'affaires et, tout

particulièrement, les milieux de la finance et de la banque. Ce n'est pas nouveau : de nombreux hauts fonctionnaires essuie-glace, pour certains issus de la gauche pour d'autres de la droite, travaillent un jour dans les grandes directions de Bercy, se mettent le lendemain au service de la finance. La victoire d'Emmanuel Macron à l'élection présidentielle a constitué l'accession au pouvoir de cette oligarchie, qui auparavant restait dans les coulisses du pouvoir.



Benoît de La Chapelle Bizot.

Nous avons déjà évoqué les pérégrinations professionnelles de **Marie-Anne Barbat-Layani** et de **Benoît de La Chapelle Bizot**. Les nouvelles aventures de ces deux personnalités viennent donc le confirmer : la finance et Bercy sont deux mondes totalement poreux ; la Fédération bancaire française, c'est le quartier général de la direction du Trésor et de l'Inspection des finances ; l'Agence des participations de l'État (EPA) est devenue une petite banque d'affaires lovée au cœur de l'État qui a les mêmes pratiques opaques que les banques d'affaires privées qu'elle fait travailler.

Et tout ce petit monde se connaît si bien et a des intérêts si bien partagés que l'on peut travailler alternativement du côté de l'État ou du côté de la banque sans que cela ne fasse de différence. Qui défend l'intérêt général ? Qui défend les intérêts privés ? Dans le nouveau monde d'Emmanuel Macron, dont Marie-Anne Barbat-Layani et Benoît de La Chapelle Bizot

sont deux figures révélatrices, ces questions n'ont plus de sens car les intérêts privés sont en passe de dissoudre l'État de l'intérieur.

C'est peu dire en effet que le parcours de Marie-Anne Barbat-Layani est emblématique des mœurs qui sévissent au ministère des finances – les mœurs d'une petite oligarchie parisienne qui tient le haut du pavé dans la haute fonction publique ou dans la vie des affaires, et parfois des deux côtés alternativement. Née le 8 mai 1967, elle fait, à ses débuts, un parcours des plus classiques. Passée par l'École nationale d'administration (1993), elle rejoint aussitôt après la plus influente direction du ministère des finances, celle du Trésor, avant de devenir attachée financière à la représentation de la France auprès de l'Union européenne, à Bruxelles.

Mais ensuite, son cheminement devient plus intéressant. Elle rejoint alternativement des cabinets ministériels de gauche puis de droite, pour mettre en œuvre des politiques qui sont censées être opposées. En 2000, elle est ainsi conseillère technique auprès de Christian Sautter, qui est alors pour une très courte période ministre des finances. Puis, quelques années plus tard, on la retrouve en 2010-2012 directrice adjointe du cabinet du premier ministre, François Fillon, en charge des questions économiques.

Avec des hauts fonctionnaires, toujours les mêmes, qui conseillent alternativement la gauche et la droite, allez vous étonner, ensuite, qu'il n'y ait plus guère de différence entre les politiques économiques d'un camp et de l'autre. C'est le propre de l'oligarchie : elle survit à toutes les alternances et peut défendre perpétuellement les mêmes intérêts.

Mais de l'époque de Christian Sautter jusqu'à celle de François Fillon, Marie-Anne Barbat-Layani n'est pas restée inoccupée. Entre ces deux fonctions, elle a fait une immersion dans le privé, de 2007 à 2010. Et où cela, précisément ? Dans une grande banque, évidemment. Et cela aussi est évidemment symbolique car, au fil des ans, la direction du Trésor, qui joue un rôle majeur dans la conduite des affaires économiques et financières françaises, est devenue une annexe des grandes banques privées et une caisse de résonance

des puissants intérêts du lobby bancaire, lequel lobby se montre en retour généreux et embauche à tour de bras les figures connues de cette même direction. Pendant les trois années qui ont précédé son arrivée à Matignon, Marie-Anne Barbat-Layani a donc été directrice générale adjointe de la Fédération nationale du Crédit agricole.

Mais poursuivons. Si le parcours de notre haute fonctionnaire retient l'attention, c'est aussi à cause de la suite de sa carrière. Par un décret du président de la République, Nicolas Sarkozy, en date du 8 mai 2012 – **on peut le consulter ici** –, elle « *est nommée inspectrice générale des finances* ». Cette nomination est légale, certes, mais doublement stupéfiante. Car pour pouvoir être nommée inspectrice générale des finances, une haute fonctionnaire doit avoir au moins 45 ans. Or, dans le cas de Marie-Anne Barbat-Layani, la règle était embarrassante car son 45<sup>e</sup> anniversaire tombait précisément le 8 mai 2012, soit deux jours après le second tour de l'élection présidentielle qui a vu la victoire de François Hollande sur... Nicolas Sarkozy.

Cela n'a pourtant pas gêné Nicolas Sarkozy, qui est resté en fonctions jusqu'à la cérémonie de passation des pouvoirs, le 15 mai. Loin d'expédier seulement les affaires courantes, il a donc aussi signé quelques décrets avantageant certains de ses proches. Parmi lesquels celui qui a permis à Marie-Anne Barbat-Layani de faire un grand pas dans sa carrière professionnelle.

Cette promotion de dernière minute surprend d'autant plus que les postes à l'Inspection générale des finances sont évidemment en nombre limité et que d'autres hauts fonctionnaires, qui avaient peut-être d'importants états de service à faire valoir, voulaient se mettre au service de l'intérêt général pour de longues années.

Oui, pour de longues années ! Car avec Marie-Anne Barbat-Layani, nous ne sommes toujours pas arrivés au bout de nos surprises. Lorsque l'on devient inspectrice des finances, il faut en effet attendre un an et demi pour devenir définitivement membre titulaire de ce grand corps de l'État. Et ce statut est une

formidable protection : c'est la garantie d'un emploi à vie. Quand bien même déciderait-on de « pantoufler » dans le privé, on peut à tout moment revenir à l'Inspection en cas de pépin.

Or, nommée ric-rac à l'Inspection générale des finances, Marie-Anne Barbat-Layani y est restée pile 18 mois, pour en être titulaire. Par un nouveau décret en date du 15 novembre 2013 ([consultable ici](#)) du président de la République, devenu dans l'intervalle François Hollande, elle a donc été titularisée dans le grade d'inspectrice générale des finances à compter du 8 novembre précédent. Mais l'encre de ce décret était à peine sèche que déjà la haute fonctionnaire faisait... ses valises ! Et c'est ainsi que le 10 décembre 2013, la Fédération bancaire française a annoncé par un communiqué ([il est ici](#)) que Marie-Anne Barbat-Layani devenait sa nouvelle directrice générale, à compter du 2 janvier 2014.

En clair, l'intéressée a juste attendu les délais de convenance, son titre d'inspectrice générale des finances en poche, pour sauter du train en marche et, abandonnant le service de l'intérêt général, passer dans le camp de la finance. Et là, elle a acquis très vite la réputation d'être dans le camp radical de la finance, dénonçant le laxisme de l'État à l'ombre duquel elle avait fait le début de sa carrière, ou la trop grande rigidité des règles sociales.

Alors, avec le retour vers Bercy de l'intéressée comme secrétaire générale, la boucle est bouclée : le système endogame se révèle pour ce qu'il est.

Le parcours de Marie-Anne Barbat-Layani est d'autant plus révélateur qu'il croise celui d'un autre haut fonctionnaire, Benoît de La Chapelle. Ancien de la direction du Trésor, ex-directeur de cabinet de Jean-Pierre Jouyet du temps où ce dernier était secrétaire d'État aux affaires européennes sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le haut fonctionnaire est responsable à partir de 2010 des « affaires financières et monétaires » au sein de la représentation permanente

française auprès des institutions européennes. C'est lui qui est supposé défendre (mollement) le projet de création d'une taxe sur les transactions financières, *alias* taxe Tobin, si vivement combattue par le lobby bancaire français et par la Fédération bancaire française dirigée par Marie-Anne Barbat-Layani.

Or, **comme le révèle à l'époque Mediapart**, en novembre 2014, on apprend que le même Benoît de La Chapelle a rejoint la FBF pour devenir... le bras droit de M<sup>me</sup> Barbat-Layani, la commandante en chef du combat contre la taxe Tobin. Faut-il s'étonner, avec de pareils hauts fonctionnaires experts en grand écart, que le grand débat autour de cet impôt, relancé sous le gouvernement de Lionel Jospin à la fin des années 1990, n'ait jamais eu de retombées concrètes ?

Quoi qu'il en soit, là aussi, la boucle est bouclée, puisque Benoît de La Chapelle succède donc, au moins à titre intérimaire, à l'ex-patronne du lobby bancaire. Ce qui permettra des relations pour le moins rapprochées à l'avenir, pour ne pas dire intégrées, entre le ministère des finances et les cercles dominants du monde bancaire. Avec des passerelles aussi bien organisées, le monde de la banque a donc bel et bien colonisé les sommets de l'État.

Et si le constat ne fait guère de doute, c'est qu'il en existe de nombreuses autres illustrations. À preuve, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, qui vient de BNP Paribas ; à preuve encore, le patron de la Caisse des dépôts et consignations qui vient de l'assureur Generali : c'est en fait à une véritable **privatisation des postes clés de la République** à laquelle nous assistons. Emmanuel Macron revendique cette porosité ; il y a donc de fortes chances qu'elle s'accélère.

Le seul mystère dans cette affaire est le point de chute à Bercy pour Marie-Anne Barbat-Layani. Car le poste de secrétaire générale est purement technique et est assez peu convoité par les grands oligarques de la maison.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.